

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE & en LORRAINE
depuis le mois dernier.*

I. **S**UR la fin du mois d'Octobre , on re-
presenta dans les ruës de Toul une
espece de Comedie lugubre , qui a beaucoup *Differen-*
de rapport à ce qui arriva dernièrement à S. *pour la sepul-*
Dizier : Je ne sçai si le Prieur Critique qui *ture d'un*
se scandalisa de ce que j'avois osé faire men- *mort.*
tion de cette aventure , ne condamnera pas
la liberté que je prens aujourd'hui d'écrire en-
core sur une pareille matiere , sans le consul-
ter : Je m'attens du moins , de passer dans son
esprit , pour un Disciple incorrigible , lors
qu'il s'agit de dire la verité ; mais enfin la
faute est commise , & je n'ai pas la force de
m'en repentir.

*Lors que le mal est fait , lors qu'il est sans
remede ,
A la necessité ne faut-il pas qu'on cede ?
Et ne vaut-il pas mieux souffrir son mal en paix ,
Que d'être ridicule en perdant ses regrets ?*

La mort ayant enlevé le fils unique d'un
Bourgeois de Toul , de la Paroisse de S.
Amand , les parens furent demander à Mr.
le Grand Vicaire , la permission d'enterrer
ce jeune-homme dans l'Eglise des Jacobins ,
où étoit le tombeau de leur famille ; ce qui
leur fut accordé , à condition néanmoins
(comme il est des Regles) de presenter le
Corps à la Paroisse , & de payer les droits du
Curé.

Les